

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

04 JUIN 2018

Dossier complet le :

04 JUIN 2018

N° d'enregistrement :

FZ018-

1. Intitulé du projet

Centre Hospitalier Intercommunal des 5 vallées de MOYENMOUTIER

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom TSUJI

Prénom Pierre

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CHI des 5 Vallées

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Sophie VOIRIN

RCS / SIRET

2 0 0 0 7 6 6 3 6 0 0 0 1 4

Forme juridique 7364 Etablissement de soins

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39 : travaux, constructions et opérations d'aménagement constitués ou en création qui soit crée une surface de plancher supérieure ou égale à 10 000 m ² et inférieure à 40 000m ² et dont le terrain d'assiette ne couvre pas une superficie supérieure ou égale à 10 ha	Le projet de centre hospitalier aura une surface de plancher de 15 847 m ² sur un terrain d'assiette de 4ha 85a 19ca

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne la construction d'un nouveau Centre Hospitalier de 288 lits sur un terrain sis à Moyenmoutier (cf. annexe 5 Présentation du projet).

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet consiste à regrouper sur un site unique (Moyenmoutier) les actuels établissements de Raon l'Etape et de Sénones distants de 14km. Le nouveau Centre Hospitalier (CH) de Moyenmoutier devra être l'établissement de référence parfaitement adapté à la prise en charge de la personne âgée grâce à :

- une architecture adaptée aux patients et aux résidents souvent très dépendants ainsi qu'au personnel y travaillant,
- une approche éco-responsable et respectueuse de l'environnement. Il s'agit de construire un centre hospitalier offrant une excellente qualité de vie en toutes saisons avec un coût de construction et un coût d'exploitation/maintenance performants.

01.02.21

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Dans sa phase travaux, plusieurs phases se succéderont :

- dépollution,
- terrassement,
- VRD,
- Gros-oeuvre,
- Construction du bâtiment : Charpente bois, couverture acier, toitures terrasses végétalisées, étanchéité, plâtrerie, électricité, chauffage, ventilation, plomberie, revêtement de sol
- Parking et éclairage extérieur

Dans la phase de réflexion du projet, la présence de la ligne haute tension a été prise en compte pour définir les modalités spécifiques aux travaux à proximité de cette ligne (cf annexe 6 Ligne Haute Tension).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase exploitation, le projet consistera en l'accueil et la prise en charge des personnes âgées.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet nécessite le dépôt d'un permis de construire et d'un dossier loi sur l'eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie du projet	15 847 m ²
Terrain d'assiette	4ha 85a 19ca

4.6 Localisation du projet

**Adresse et commune(s)
d'implantation**

Les parcelles d'implantation :
-section AR, parcelle 120
-section AR, parcelle 121
sont situées sur la commune de
Moyenmoutier dans de département
des Vosges

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d),
10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'implantation se situe à environ 300 m de : - la ZNIEFF de type 2 (410030461) : Vallée de la meurthe de la source à nancy - la ZNIEFF de type 2 (410010389) : Vosges moyennes Le site d'implantation se situe à environ 3,9 km de la ZNIEFF de type 1 (410031469) : Le grimaubois a hurbache.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est situé à proximité de la RN59 sur laquelle une carte des bruit stratégiques a été émise par arrêté préfectoral n°62 09 DDEA du 20/02/09 portant publication des cartes de bruits des routes nationales RN57, RN59 et RN66.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Moyenmoutier est concernée par le PPRI Meurthe (par crue à débordement lent de cours d'eau) approuvé le 24/12/2010.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'implantation est repris dans la liste des sites basol de Moyenmoutier (Abramante) ainsi que dans la base de données Basias (LOR8801001). L'annexe 7 présente les dispositions prises concernant la dépollution.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	De plus, la mairie indique que les parcelles d'implantation du projet ne sont pas concernées par un périmètre de protection de captages eau potable (les captages eau potable de la commune se trouvent au sein du massif forestier). L'aire d'alimentation de captage la plus proche est localisé à environ 40 km à l'est du site.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'implantation se situe à 528 m du site Natura 2000 "Vallée de la Meurthe de la Voivre à Saint-Clément et tourbière de la Basse Saint-Jean" (FR4100238_directive habitats) et à 3 km du site Natura 2000 "Massif vosgien" (FR4112003_directive oiseaux).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est localisé à plus de 8 km au sud-est du site d'implantation sur la commune de Saint Die Des Vosges.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les seuls prélèvements d'eau nécessaires au fonctionnement de l'EHPAD (sanitaires, douches, ...) seront uniquement réalisés dans le réseau eau potable.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mise en place d'un drainage périphérique si nécessaire, suivant les futures recommandations de l'étude G2PRO
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas excédentaire en matériaux. Les terres excavées polluées à l'amiante seront placées dans une alvéole de 6000 m ³ à l'intérieur du site.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux nécessaires à la réalisation du projet sont les matériaux de construction de l'EHPAD. Aucune ressource naturelle du sol ou du sous-sol ne sera utilisée pour le projet.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'implantation est actuellement en friche (ancien site industriel).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet implanté au sein d'une friche industrielle, n'est pas de nature à avoir un impact sur la SIC "Vallée de la Meurthe de la Voivre à Saint-Clément et tourbière de la Basse Saint-Jean" situé à 528 de la zone d'implantation du projet.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'implantation est une friche industrielle.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le PPRI Meurthe concerne en une infime partie la commune de Moyenmoutier. Le site d'implantation n'est pas concerné par les crues de forte, moyenne ou faible probabilité.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Lors de la mise en fonctionnement les risques sanitaires seront limités par un nettoyage et rinçage des tuyauteries jusqu'à élimination de toutes les impuretés après l'épreuve hydraulique finale. L'ensemble des filtres seront nettoyés après cette période. Pour l'ensemble des matériaux utilisés, les fiches de données environnementales et sanitaires seront vérifiées comme les labels et certifications permettant de s'assurer que les matériaux ou produits sont exempts de polluants nocifs pour les utilisateurs. L'annexe 8 présente les mesures mises en place concernant le risque sanitaire (point 5).
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déplacements engendrés par le projet sont : - en phase travaux : l'accès au personnel de chantier et l'amené des engins et des matériaux de construction. Les heures d'approvisionnements et de sorties pourront être programmées sur des plages horaires visant à minimiser les nuisances vis-à-vis de l'activité environnante. - en phase exploitation : l'accès au personnel travaillant sur le site ainsi que les visiteurs des personnes résidentes sur le site.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet est de nature à être relativement silencieux. Les seuls sources de bruit pourront être engendrées lors des travaux : les matériels et modes opératoires seront adaptés pour limiter les émissions sonores (cf. annexe 7 point 9.4). Le site est enclavé entre la N59 et la RD424 respectivement classées en catégorie 2 et 3 sur le classement des voies bruyantes. De ce fait, des objectifs d'isolement ont été définis (cf. annexe 8 point 6).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Seuls les travaux pourront être à l'origine de vibrations. L'utilisation de matériels générant des vibrations sera planifiée en réunion de chantier.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La seule source d'émissions lumineuses est l'éclairage extérieur (candélabres) pour le parking et les abords du site.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, l'utilisation d'engins électriques ou à gaz sera privilégiée. Les PV d'émissions polluantes seront contrôlés pour les engins utilisés sur site. Le ponçage pourra être effectué avec un aspirateur.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'ensemble des eaux pluviales sera collecté par un réseau enterré. Les eaux collectées seront tamponnées avant rejet au fossé. Le bassin de rétention enterré a été dimensionné pour une occurrence centennale : 544 m³. Aucune infiltration n'est prévue du fait de la très faible capacité d'infiltration du site (entre 10⁻⁸ et 5*10⁻⁶ m/s).</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Concernant les eaux usées, le raccordement au réseau eaux usées de la commune est prévu.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, Rabot d'utile construction a l'objectif de réduire sa production de déchets et de valoriser 70% de ses déchets en poids. Les modalités de collecte et de tri des déchets sont également prédéfinies en phase de préparation de chantier. Elles prévoient au minimum le tri des déchets dangereux, de la ferraille et/ou des emballages et des déchets mélangés.</p> <p>Les déchets émis par l'EHPAD seront triés et évacués en centre de traitement ou de valorisation approprié.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet architectural a été réfléchi pour que cet EHPAD soit en lien avec le paysage. L'annexe 9 présente le projet architectural.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'implantation du projet est une friche industrielle.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'annexe 7 présente les dispositions et le suivi prévus concernant la pollution des sols.

En annexe 8, est présentée, la note décrivant les dispositions mise en œuvre et le niveau de performance de l'ouvrage. La partie 9 décrit les mesures prises pour que le chantier soit à faible impact environnemental, la partie 6 prévoit les mesures concernant le confort acoustique et la partie 5 celles relevant du confort olfactif/qualité de l'air.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement ; plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 5 : Plan du projet -> partie 4.1
Annexe 6 : Dispositions travaux ligne haute tension -> partie 4.3
Annexe 7 : Dispositions dépollution -> parties 5, 6.1 et 6.4
Annexe 8 : Note décrivant les dispositions mises en œuvre et le niveau de performance de l'ouvrage -> parties 5, 6.1 et 6.4
Annexe 9 : Présentation du projet architectural -> parties 6.1

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Saint Dié des VOSGES

le, 1 juin 2018

Signature



